



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DU TRANSPORT ET DU LOGEMENT

*Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
des Pays de la Loire*

## **Compte rendu de la journée relative à l'application GALION Web et l'infocentre SISAL**

### **DGALN – DREAL – DDT(M) - Délégués**

**15 mars 2011 – Nantes**

#### Présents :

- Mathieu PRZYBYLSKI – DGALN/DHUP/PH4 (maître d'ouvrage des applications) ;
- Dominique MONDIELLI, Jean AUDOUIN et Vincent DEMOULIN – DREAL ;

#### 1 - Services instructeurs des aides à la pierre

- Patricia MAGNES, Brigitte GRIZAULT, GILBERT Lambert, Fabienne CHARLICART, Michèle POINTIERE, Nadine JAFFRAIN et Jacques VADAINÉ – DDTM 44 ;
- Colette NAVEZ et Gérard LAURENDEAU – DDT 49 ;
- Christelle BENARDEAU et Madlyne CORBIN – Angers Loire Métropole ;
- Géraldine GUYON, Cécile MENENTEAU et Laurence RÉMIN – Conseil général de Maine et Loire ;
- Brigitte ERNOULT et Dominique HUCHEDE – DDT 53 ;
- Isabelle ALLAIN, Marie-Dominique THOMAS et Pierre ROUSSEAU, DDT 72 ;
- Béatrice ARABEYRE, Françoise REDON et Viviane SIMON, DDTM 85 ;

#### 2 - Services Habitat

- Joël ORNAGHI et Marc TRELLU – DDTM 44 ;
- Sylvie PERCOT – Conseil général de Loire-Atlantique ;
- Simon POUZANGRE, Le Mans Métropole ;
- Véronique GEAY et Lucie VANESLTRAETE, Conseil général de Vendée.

-----

Vincent DEMOULIN ouvre la journée en précisant que l'ordre du jour s'adresse autant aux instructeurs des aides à la pierre, qu'aux gestionnaires et aux chargés d'études que ce soient dans les services de l'État ou dans les collectivités.

La DREAL a tenu à organiser cette journée, à destination du public cité précédemment, pour sensibiliser les acteurs de l'habitat sur l'importance du travail réalisé sur GALION Web par les instructeurs et le lien avec l'infocentre SISAL qui permet ensuite d'alimenter des dispositifs de gestion, de pilotage, d'analyse ... à différentes échelles.

La présence de Mathieu PRZYBYLSKI, en qualité de maître d'ouvrage, est importante pour la diffusion de l'information et des évolutions à venir mais aussi pour avoir un temps d'échange entre le niveau national et le niveau local.

Mathieu PRZYBYLSKI complète en précisant que l'objectif de la journée est de permettre aux agents des services Habitat départementaux et des délégués concernés par les problématiques

de financement d'intégrer les instructions nationales et régionales pour le suivi des opérations, notamment celles du logement locatif social, de consolider le réseau régional des agents chargés de la problématique du suivi des logements aidés, de sensibiliser les agents aux potentiels des outils mis à leur disposition, d'informer sur les évolutions du système et d'échanger sur les problématiques du terrain.

## □ L'APPLICATION GALION Web

### 1.1 L'ouverture de l'exercice 2011

Mathieu PRZYBYLSKI rappelle qu'un site est dédié à ces deux applications et permet d'avoir accès aux dernières informations régaliennes et pratiques. Le site est le suivant : <http://galion.info.application.logement.gouv.fr/> complété d'un site spécifique aux délégations de compétence : <http://www.dgaln.fr>.

L'exercice 2011 est ouvert et la date de clôture est programmée au 16 janvier 2012 pour les délégations de compétence (hors DC, le 31 décembre 2011). Une note sur le traitement et le suivi des dossiers de financement du logement a été diffusée auprès des services régionaux et départementaux de l'État ainsi qu'aux délégataires des aides à la pierre (disponible sur le site).

Mathieu PRZYBYLSKI précise les particularités et rappels nécessaires pour l'exercice 2011 :

- le niveau national va intégrer, dans le référentiel national, toutes les associations ayant reçu un agrément pour assurer la mission de maître d'ouvrage d'insertion.
- il est demandé une attention particulière dans la saisie cohérente entre les bénéficiaires et la structure. Assurer un suivi des structures collectives, notamment pour les foyers pour personnes âgées (FPA) et tout particulièrement les places EHPAD ;
- les services instructeurs ont la possibilité de saisir les prêts réglementés notamment ceux de la CDC comme le prêt PAM et le prêt développement durable).

Jacques VADAINÉ indique qu'aucune DDT ne fait cette instruction qui alourdirait encore plus leur plan de charge. De plus, il précise que les bailleurs ne détaillent pas l'intitulé des prêts ce qui ne permet pas d'avoir une lisibilité sur le plan de financement. Les agents n'ont aucun moyen pour demander le détail de ces prêts.

- l'hébergement n'est plus suivi en tant que tel puisqu'il n'y a plus le plan de relance et le PLAI hébergement.
- certains territoires recevront une enveloppe dédiée pour des opérations inscrites au programme national de rénovation des quartiers anciens dégradés (PNRQAD). L'instructeur devra cocher la case PNRQAD pour la localisation de l'opération et des crédits correspondants.
- le suivi des prestations d'ingénierie (MOUS) et des études est observé par le niveau national ce qui implique que les gestionnaires doivent saisir ces opérations sous GALION, comme les gens du voyage. Par contre, ce qui concerne le DALO ou la LHI n'entre pas en compte.

Vincent DEMOULIN précise qu'actuellement certaines DDT le font déjà et qu'il est suggéré à toutes les DD, dont les DDCS qui vont en être informées, que ce suivi doit être fait notamment sous GALION. Les données ainsi saisies contribuent au dialogue de gestion entre la centrale et la DREAL pour la détermination des enveloppes de crédits.

### 1.2 – Point d'interface avec CHORUS

Pour les services État, suite au changement de plateforme comptable (KSIOP vers CHORUS), une interface a été créée entre GALION et CHORUS pour récupérer les informations relatives aux paiements déjà effectués concernant les opérations hors délégation, engagées juridiquement avant le 31 décembre 2010. Cela permettra de mettre à jour si ce n'est pas le cas, les paiements.

Pour les services État, hors délégation, l'interface avec CHORUS permettra d'effectuer directement les propositions d'engagement juridique (EJ) à destination du CPCM, via un module dans GALION

où une personne habilitée différente de l'instructeur, validera l'engagement. CHORUS récupérant les documents nécessaires à l'EJ directement sous GALION. Par la suite, l'instructeur observera directement sous GALION si l'EJ a été produite par le CPCM.

SISAL récupèrera ensuite ces informations.

Le calendrier imposé par l'AIFE (MOA CHORUS) ainsi que les budgets informatiques actuels sont très contraints. La mise en service des différentes fonctionnalités de l'interface sera phrasée dans le temps.

La DGALN cherche actuellement des DDT test pour le groupe de travail. Vincent DEMOULIN demande à la DDT 53 qui est la plus concernée si cela l'intéresse d'intégrer le groupe.

### **1.3 – Adaptation de GALION et aides propres des délégataires**

La maîtrise d'ouvrage met à jour le référentiel des majorations de qualité (MQ) le plus rapidement possible. Selon les conventions, il est possible de les modifier lorsque cela est spécifié dans le corps du texte de la délégation.

Le délégataire peut ajouter des majorations locales (ML) complémentaires au regard de sa politique en faveur du logement locatif social.

Mathieu PRZYBYLSKI présente aussi une évolution qui a déjà été mise en œuvre auprès de plusieurs délégataires qui instruisent directement les aides déléguées de l'État. La DGALN a décidé de développer l'outil GALION à destination des délégataires qui souhaitent disposer d'un seul et même outil pour gérer les aides déléguées ainsi que leurs aides propres. De ce fait, pour une même opération, GALION disposerait d'un onglet supplémentaire « aides propres » qui permettrait d'attribuer les aides du délégataire sur cette même opération.

Il y aurait donc l'édition de la décision des aides déléguées et une autre pour les aides propres, la porte d'entrée étant l'opération et les aides propres apparaissant sur la décision des crédits délégués. Pour la gestion, selon l'organisation du délégataire, il est possible d'établir une passerelle vers l'outil comptable pour transférer les paiements saisis dans GALION.

Il est important de noter que toutes les informations relatives aux aides propres ne seront en aucune manière transmises à l'infocentre SISAL.

Vincent DEMOULIN souligne cette avancée qui avait déjà été présentée lors du dernier réseau « financement du logement social » en octobre 2010. Si les deux délégataires du Maine-et-Loire sont intéressés, il suggère qu'ils se rapprochent de la DGALN pour faire un point spécifique sur ce sujet et d'en informer leur DDT.

Mathieu PRZYBYLSKI souligne qu'il est possible d'établir aussi des transmissions d'informations de GALION vers le système d'information (SI) du délégataire pour alimenter son propre infocentre local. C'est à la demande.

### **1.4 – Les informations de suivi**

Mathieu PRZYBYLSKI fait un point sur les informations à saisir, et à rattraper, qui sont importantes pour les évolutions à venir et le suivi qui sera effectif prochainement, tant par le niveau national que par l'échelon régional ou local.

L'enjeu majeur de la consolidation de ce type d'information est la connaissance des logements mis en chantier et livrés, informations demandées par l'État, les collectivités et les partenaires.

Ces points importants sont les suivants :

- les numéros de permis de construire (PC) qui permettront à l'infocentre SISAL par la suite, de récupérer les données de l'application SITADEL.

Jacques VADAINÉ explique que GALION demande beaucoup d'informations techniques pour lesquelles les services instructeurs n'ont pas toujours l'information et le temps d'instruire entièrement. Il ajoute que ces données ne sont, comme tant d'autres, plus accessibles par les instructeurs depuis le décret d'août 2005 qui a allégé sérieusement la liste des pièces exigées lors de la demande de subvention. C'est une surcharge de travail à posteriori qui n'est pas en adéquation avec l'absence de moyen de pression pour demander ces pièces dû à la réglementation en vigueur.

Mathieu PRZYBYLSKI comprend bien ce que cela peut représenter en coûts mais il souligne l'importance de la donnée et du lien avec le volet régalién que les services de l'État doivent avoir sur les opérations. De plus même si le montant de subvention paraît minime, il ne faut pas oublier l'effet de levier qu'octroie cette décision car les aides indirectes contribuent grandement à la réalisation des opérations de l'offre nouvelle ainsi qu'à l'allègement des charges du locataire (Cf. APL).

Vincent DEMOULIN complète en disant que dans certains territoires, malgré le décret cité ci-dessus, il n'est pas impossible à un gestionnaire de demander à ses bailleurs, dans le cadre du dialogue de programmation, d'avoir des pièces complémentaires pour faciliter l'instruction et la prise de décision. C'est le cas à Angers Loire Métropole.

Madlyne CORBIN complète en indiquant que depuis deux ans, il est demandé aux bailleurs de transmettre des informations comme les dates prévisionnelles ou non de l'ordre de service (OS), de PC ... tant pour l'établissement des priorités de la programmation que pour la gestion des aides. Cela s'est mis progressivement en place et cela marche bien maintenant.

- les numéros de conventions « APL » qui permettront d'établir un lien avec le futur registre de parc locatif social (RPLS) et la nouvelle application ECOLO via Internet pour le suivi des conventions APL. Cela aura un impact direct sur le suivi des conventions d'utilité sociale (CUS) notamment.

Viviane SIMON explique que l'activité du suivi du conventionnement est déjà assez compliquée puisqu'il faut suivre les conventions sous ECOLO, préparer le passage à ECOLO web, répondre aux demandes d'utilisateurs, alimenter GALION ... Ce rattrapage des informations liées aux conventions aurait dû être fait dès le départ puisque les données inscrites dans les conventions sont majoritairement issues de la décision de financement. A charge après, de vérifier l'adéquation de la forme avant transmission aux Hypothèques qui sont très pointilleuses et qui sur un même département, lisent d'une manière différente les unes des autres.

Béatrice ARABEYRE complète en demandant si ECOLO web récupèrera directement les informations de GALION pour pré-remplir les conventions ce qui simplifierait la tâche, surtout quand le futur bailleur est une association ou un particulier qui n'ont pas l'habitude de ces documents.

- les dates de mise en service prévisionnelle des opérations pour avoir un calendrier prévisionnel de la réalisation. A partir de l'infocentre SISAL, cette information permettra aussi de suivre en prévisionnel l'état d'avancement du développement de l'offre locative nouvelle financée depuis le Plan de cohésion sociale (PCS) et le Plan de relance.

Vincent DEMOULIN comprend que cette donnée n'est pas toujours accessible au service instructeur. Au niveau régional, la DREAL a sollicité l'USH pour créer dans le cadre de leur accord, un observatoire des mises en service. Une synthèse est disponible sur le réseau de la DREAL ([http://intra.dreal-pays-de-la-loire.i2/rubrique.php3?id\\_rubrique=1695](http://intra.dreal-pays-de-la-loire.i2/rubrique.php3?id_rubrique=1695)). Si besoin, la DREAL peut solliciter l'USH pour obtenir une extraction des opérations déjà saisies pour obtenir les dates concernées.

- Les paiements relatifs aux opérations ayant fait l'objet d'une aide à la pierre. Pour les opérations relevant d'un gestionnaire État, la reprise via CHORUS mettra à jour ces informations. Pour les délégataires, si le suivi des paiements n'est pas à jour, il faudra effectuer un rattrapage la DGALN réalisera un suivi plus précis à partir des extractions SISAL d'ici peu.

Les services instructeurs précisent que cela représente une charge de travail supplémentaire.

Vincent DEMOULIN rappelle que cela avait déjà été précisé lors du dernier réseau « financement du logement » et que prochainement, cela pourrait avoir des conséquences dans le calcul des enveloppes de CP. Il complète en indiquant qu'il ne faut pas forcément mettre tous les paiements effectués mais mettre le montant déjà payé par soucis de rapidité.

## 1.5 – Accompagnement et informations de référence

Mathieu PRZYBYLSKI expose le cadre de l'accompagnement autour de GALION avec :

- des correspondants fonctionnels d'application (CFA) dans chaque service instructeur. Il est noté que pour la Mayenne, le correspondant CFA est l'adresse mail de la boîte de service. Est-il possible d'avoir une personne identifiée ce qui facilitera les échanges ?

- L'implication des correspondants SISAL en DREAL, en lien avec la DGALN et les services instructeurs ;
- deux sites d'informations celui pour GALION et SISAL (<http://galion.info.application.logement.gouv.fr/>) et le site des délégations de compétence (<http://www.dguhc.fr/>). A noter que les flashes de la DGALN ne seront plus mis en ligne mais ils seront transmis aux DREAL qui seront chargées de diffuser par la suite l'information.
- Le fil info, relatif aux aides à la pierre, en accès direct sur la page d'accueil de l'application GALION, en complément des sites d'information cités ci-dessus.

## 1.6 – Transfert des données à l'infocentre SISAL

Toutes les informations saisies sous GALION et toutes les décisions prises (engagement et paiement) sont transférées quotidiennement à 18h. Cet élément est important notamment pour le dernier jour correspondant à la « clôture de l'exercice »; toute opération saisie et éditée après 18h ce jour-ci ne sera pas prise en compte le lendemain pour l'établissement du bilan annuel.

Les informations sont donc accessibles sous l'infocentre SISAL dès le lendemain matin et correspondent aux données prévisionnelles des plans de financement arrêtés lors de la décision de subvention ou de l'agrément.

Il n'y a pas d'historisation des opérations : une modification de l'opération se superpose à la décision initiale et l'annulation de l'opération fait disparaître l'information dans l'extraction suivante sous SISAL.

Pour conclure la partie GALION, les services instructeurs reconnaissent la nécessité de rattraper les données pour le suivi mais la réalité du terrain est tout autres : effectifs restreints, départs à la retraite non remplacés .... et le plan de charge qui augmente sensiblement. A ce jour, la priorité est de consommer et faire du chiffre en terme de réalisation ce qui nuit à la qualité et au contrôle régalien qui devrait être produit sur chaque dossier.

Pour les paiements, les services indiquent que tout n'est pas toujours saisi sous GALION faute de temps ou de retour d'information sur les paiements réels effectués par certains délégataires.

Géraldine GUYON précise que le CG49 est à jour sur ce volet comme sur les autres cités précédemment et ne comprend pas pourquoi le délégataire est sollicité pour alimenter l'enquête de la DGALN alors que les comptes sont pratiquement mis à jours quotidiennement. SISAL devrait pouvoir répondre à cette enquête que la DREAL transmet.

Vincent DEMOULIN s'engage à ne solliciter le CG49 que pour valider le montant extrait de GALION. Mais dans l'ensemble, du fait de l'incomplétude de GALION sur ce volet, il ne peut prendre pour argent comptant l'extraction SISAL. Il précise que prochainement, l'enveloppe de CP et les délégations de crédits seront fortement conditionnées à l'alimentation des paiements sous GALION. A ce jour, la reprise de données avec CHORUS gommara une partie de cette incomplétude pour la partie hors délégation mais, il est d'autant plus important de mettre à jour la partie relative aux délégations pour ne pas être pénalisé prochainement.

Pierre Rousseau demande, concernant la clôture sous GALION, s'il existe une liste des pièces exigées pour l'instruction car les dossiers qui sont déposés ne sont pas tous équivalents en terme de contenu. De plus, il souligne que beaucoup d'organismes ne sollicitent pas le solde de l'opération. Ces points sont à ajouter au fait que les paiements ne soient pas à jour sur GALION.

## □ L'INFOCENTRE SISAL

Vincent DEMOULIN introduit la séance de l'après-midi en faisant le lien entre la présentation de l'outil de gestion et de décision des aides à la pierre, suite à l'instruction individualisée des opérations, dans GALION et l'infocentre SISAL qui permet d'obtenir les informations de l'application pour alimenter le pilotage des politiques de l'habitat, d'établir des diagnostics ...

Mathieu PRZYBYLSKI complète en expliquant que cette application est disponible pour les personnes ayant des droits d'accès à Business Objects (BO) et qu'il est préférable d'avoir une

formation pour l'utilisation de BO et pour comprendre la source des données disponibles sous SISAL.

## 2.1 – Présentation

La source de l'information du système d'information (SI) est l'application GALION (dossiers d'aide à la pierre) alimentée par un référentiel national (territoire, zonage, noms EPCI, noms bailleurs, noms associations ...) que la DGALN met à jour régulièrement.

L'infocentre est interrogé à partir de l'outil Business Objects (BO) pour la création de requêtes simples ou complexes permettant l'élaboration d'états statistiques ou de suivi. Pour y accéder, il faut une habilitation CERBERE délivrée par le ministère pour ces applications, puis une formation à l'outil BO est recommandée pour obtenir un droit BO par la DGALN (DHUP/PH4).

L'infocentre SISAL est un outil de pilotage des aides à la pierre mais permet aussi de contribuer aux stratégies des politiques de l'habitat, d'alimenter des diagnostics territoriaux, des études ... ce qui montrent l'étendue de son utilisation et de ses utilisateurs.

Colette NAVES demande si le référentiel du zonage va changer prochainement car elle a observé que le zonage dans SISAL correspond aux zonages du financement HLM (zone 1 – 2 – 3) et du Scellier (zone A – B – C) alors que le dispositif du supplément loyer solidarité (SLS) est différent du zonage HLM pour certaines communes. En terme d'analyse, cela perturbe le requêteur.

Mathieu PRZYBYLSKI indique que le zonage SLS R441-21 n'est pas le même que le zonage géographique de financement qui se base sur l'arrêté du 17 mars 1978 [http://www.juri-logement.org/les\\_textes/arretes/1978/a\\_17-03-78%28modifie%29.htm](http://www.juri-logement.org/les_textes/arretes/1978/a_17-03-78%28modifie%29.htm). Pour le moment c'est le zonage géographique qui est intégré dans SISAL. Le zonage SLS sera intégré d'ici la fin d'année dans SISAL.

## 2.2 – Organisation du réseau

La maîtrise d'ouvrage de l'application (MOA) est assurée par la DGALN/DHUP/PH4 accompagnée par le CETE de Méditerranée et le Pôle national de développement (PND) logement à Metz.

La MOA s'appuie sur les correspondants SISAL dans chaque DREAL pour permettre à chaque service habitat de disposer des droits d'accès et des informations. Il existe un club DHUP/DREAL spécifique au SI dont la prochaine séance aura lieu mi-2011.

La MOA propose aux régions des journées d'animation du réseau, comme c'est le cas aujourd'hui pour échanger des informations.

Le réseau dispose d'un site internet pour dispenser une information généraliste et actualiser tout en s'appuyant sur le site des délégations de compétence.

## 2.3 – Accès et profil

Il est rappelé que pour accéder à l'application SISAL, il est nécessaire d'avoir reçu une formation en Business Objects (BO) puis fait une demande via la DREAL hors services de l'État.

Il existe deux profils :

- le WEBIXI qui permet de créer des requêtes et des rapports (formation obligatoire – 2 licences maximum par service gestionnaire).
- L'infoview qui permet de lire les rapports existants et de les actualiser.

## 2.4 – L'univers des données

Mathieu PRZYBYLSKI explique que l'univers des données est composé de trois parties :

- le référentiel national (alimentation DGALN) : territoire, gestionnaire, maître d'ouvrage ...
- le référentiel de l'opération (alimentation service instructeur) : opération, coût d'opération, agrégat produit, PC, plan de financement, paiement ; Ce sont des données communes aux opérations ;
- le référentiel spécifique de l'opération (alimentation service instructeur) : LLS, réhabilitation, GDV ; Ce sont des données liées à la nature de l'opération.

## 2.5 – Les tableaux de références

Mathieu PRZYBYLSKI présente à partir de l'univers de données présentées ci-dessus, les tableaux de référence et les rapports pré-établis sur SISAL.

La DGALN a créé le Vademecum pour donner accès à des rapports pré-établis qui peuvent être rapportés sur chaque territoire et utilisables pour un même suivi. On y retrouve les bilans quantitatifs et des bilans qualitatifs.

En complément, chaque gestionnaire ou territoire a son propre espace de sauvegarde de ses requêtes et rapports.

## 2.6 – Accompagnement et informations de référence

Mathieu PRZYBYLSKI indique qu'il existe des formations spécifiques à l'outil ou des formations « prise de poste habitat ». Les dates et contenu sont accessibles sur le site Internet dédié à l'application.

Il présente aussi l'auto-formation (e-learning) qui est accessible directement depuis le site et où une vidéo présente des points d'étape accompagnée d'une voix off.

Il est possible aussi que la DGALN valide des formations locales lorsqu'elles ont lieu.

## 2.7 – La consolidation des données

Mathieu PRZYBYLSKI présente les points de consolidation des données accessibles sur SISAL :

- les numéros de permis de construire (PC) qui permettront à l'infocentre SISAL par la suite, de récupérer les données de l'application SITADEL.
- les numéros de conventions « APL » qui permettront d'établir un lien avec le futur registre de parc locatif social (RPLS) et la nouvelle application ECOLO via Internet pour le suivi des conventions APL.
- les dates de mise en service prévisionnelle des opérations pour avoir un calendrier prévisionnel de la réalisation. A partir de l'infocentre SISAL, cette information permettra aussi de suivre en prévisionnel l'état d'avancement du développement de l'offre locative nouvelle financée depuis le Plan de cohésion sociale (PCS) et le Plan de relance.
- Les paiements des opérations ayant fait l'objet d'une aide à la pierre au préalable.
- Les données du Plan de cohésion sociale.

## 2.8 – Les évolutions futures du SI

Mathieu PRZYBYLSKI explique que le SI doit évoluer pour donner plus d'informations et d'outils aux utilisateurs.

### 1 – Enrichir les données

- en amont : avec une démarche en ligne, obtenir les données de pré-programmation des aides, des opérations ...

Vincent DEMOULIN complète en indiquant qu'une plateforme permettra aux bailleurs d'inscrire des informations sur leur prévision de besoin ce qui équivaut à un recensement de programmation qui permettrait aux gestionnaires de suivre ces informations en amont puis de voir les évolutions au moment de la gestion et de l'instruction ... puis de suivre les livraisons par la suite. On aura ainsi toute la vie de l'opération.

- En aval : avec SITADEL, obtenir les données liées au permis de construire, avec CHORUS, le suivi des engagements juridiques et des paiements côtés État.

### 2 – Élargir le périmètre avec une interconnexion avec d'autres SI

- Foncière Logement
- ANRU
- outils d'instruction propres à certains délégataires

3 – Adapter le SI aux besoins des utilisateurs

- Fournir la possibilité aux délégataires d'instruire directement leurs aides propres dans GALION.
- Calcul de scénarii de loyer d'équilibre lors de l'instruction (fonctionnalité LOLA)
- Outil cartographique pour une présentation rapide des données issues du rapport.

4 – Formaliser les échanges avec les partenaires et les tiers

- Charte d'utilisation et convention d'utilisation des données SISAL
- Accès des acteurs de l'habitat
- Les publications

Mathieu PRZYBYLSKI et Vincent DEMOULIN concluent cette journée en rappelant qu'il reste à la disposition des gestionnaires et des utilisateurs.